

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2020**

L'assemblée générale annuelle des Rencontres Musicales de Noyers ayant été fixée au 31 octobre 2020, une convocation a été adressée à chaque membre le 29 septembre.

L'ordre du jour indiqué sur la convocation était le suivant :

1. Présentation du rapport d'activité 2019-2020.
2. Approbation du rapport financier 2019-2020 et vote du quitus de leur gestion aux administrateurs.
3. Election au conseil d'administration (4 postes).
4. Présentation du programme du festival 2021.
5. Approbation du budget prévisionnel et vote du barème des cotisations 2021

Les nouvelles contraintes sanitaires ont rendu impossible la tenue de cette assemblée générale. Cette réunion étant indispensable au fonctionnement de l'association, elle a donc été organisée par correspondance : le 3 novembre ont été adressés aux membres, par courrier et mail, un bulletin de vote avec les documents afférents ; la date limite de réponse était fixée au 14 novembre : 42 membres ont complété leur bulletin de vote : le nombre de voix s'élève ainsi à 42 sur un total de 57 adhérents.

### **1. Rapport d'activité 2019-2020**

Notre festival 2020 n'a malheureusement pas échappé aux contraintes qui se sont imposées à tous les festivals qui devaient avoir lieu en juillet.

Pourtant, la nouvelle équipe en charge de l'organisation du festival avait, dès le quatrième trimestre 2019, mis au point et préparé un programme pour célébrer le trentième anniversaire de nos Rencontres Musicales de Noyers.

Si certains d'entre nous avaient pressenti que la montée épidémique mettait en sursis la saison 2020, l'intervention mi-avril du Président de la République interdisant les rassemblements au moins jusqu'à la mi-juillet, nous a obligés à nous rendre à l'évidence : le festival, prévu du 5 au 28 juillet, ne pourrait pas se tenir.

Dans ce contexte compliqué dont l'évolution ne nous laissait qu'une très faible visibilité, nous avons écarté, après les avoir examinées, les options suivantes :

- un report à une date ultérieure : trop compliqué à organiser avec des bénévoles qui, pour l'essentiel, sont en vacances en juillet à Noyers et qui ne seraient donc pas disponibles à une autre date. Et sans doute compliqué aussi pour les artistes dont les agendas s'en trouveraient bousculés.

- une annulation des seules masterclasses : victimes de l'attentisme généralisé, certaines n'avaient à la mi-avril pas encore reçu une seule candidature. Mais une telle option ne nous a pas paru judicieuse pour le 30ème anniversaire de nos Rencontres Musicales, leur originalité étant de coupler concerts et masterclasses, la suppression des uns ou des autres aurait donné le sentiment d'un festival bâclé et peu exigeant.

- un maintien des quatre derniers concerts : ce maintien partiel aurait non seulement donné l'image dommageable d'un festival au rabais mais en outre, compte tenu de la très forte incertitude sur le calendrier du déconfinement, nous aurait fait prendre le risque de devoir les annuler au dernier moment et d'en assumer les conséquences financières sans recettes de billetterie en face

(les contrats prévoyaient qu'une annulation postérieure au 31 mai entraînerait le paiement intégral des cachets des artistes).

Enfin, mais ce fut déterminant, nous avons estimé, qu'au-delà de toute autre considération, nous devons agir en responsabilité et protéger la santé du public, la santé de tous les bénévoles en charge du festival comme la santé des artistes.

Ainsi la décision difficile, mais impérative, de l'annulation du festival 2020 a dû finalement être prise. Cette décision a été relayée par notre newsletter diffusée le 18 avril, sur notre site internet puis par un article dans l'Yonne républicaine.

RESOLUTION	Nbre de OUI	Nbre de NON	Nbre de ABSTENTION
<b>APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 2019-2020</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2. Rapport financier 2019-2020

L'annulation du festival est intervenue mi-avril mais sa préparation avait déjà généré des dépenses, essentiellement en matière de communication :

- notre graphiste, qui travaille depuis de nombreuses années pour les RMN, a procédé à la refonte de nos visuels pour la conception de différents supports tels que les affiches, flyers, kakémonos et brochures.

- certains d'entre eux ont été tirés à plusieurs milliers d'exemplaires afin de pouvoir être distribués dès la fin avril dans divers offices du tourisme.

- le site internet avait été mis à jour et enrichi dès février.

A ces charges, se sont ajoutées des charges fixes : assurances, abonnements, honoraires et amortissement de matériels. Ainsi les charges d'exploitation 2020 se sont élevées à 8 046 €.

Si l'annulation du festival a naturellement entraîné la disparition de la majorité de nos dépenses, elle a aussi généré la perte des recettes habituelles : billetterie, inscriptions aux masterclasses, subventions et aussi une large part des dons et cotisations.

En effet, dès l'annulation officielle de la saison, les organismes qui traditionnellement subventionnent le festival (mairie, communauté de communes, conseil départemental, Spedidam, ...) n'ont pas examiné plus avant nos demandes de financement.

Seule parmi nos partenaires habituels, la Caisse des Dépôts et Consignations de la Région Bourgogne a tenu à nous soutenir dans ce contexte difficile et a versé une aide de 2 500€ destinée à couvrir les frais de communication déjà engagés.

Cette aide ajoutée aux dons et cotisations portait les recettes à 5 311,80 € soit un reste à financer de 2 734,20 €.

Par ailleurs pour financer le surcroît de dépenses lié à la célébration du 30ème anniversaire des Rencontres, nous avons prospecté de nouveaux partenaires et obtenu un don au titre du mécénat d'entreprise de 10 000 €. Le solde de ce don sera utilement mis à profit pour la saison 2021.

Grace à ce don, le solde final de l'exercice 2020 est excédentaire de 7 006,42 €.

Quant au Bilan, son montant progresse de 5 706 € et s'élève à 55 521 € pour 2020. Le Bilan et le Compte de résultat ont été établis par le Cabinet comptable ETC dont les tableaux ont été diffusés.

<b>Total du bilan :</b>	<b>55 521,43 €</b>
<b>Produits d'exploitation :</b>	<b>15 311,80 €</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>7 006,42 €</b>

RESOLUTION	Nbre de OUI	Nbre de NON	Nbre de ABSTENTION
<b>APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2019-2020 ET QUITUS DE LEUR GESTION AUX ADMINISTRATEURS</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3. Election au conseil d'administration

L'article 11 des statuts dispose que « l'association est administrée par un conseil de douze membres, jouissant de leurs droits civils, élus pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. (...) Le conseil est renouvelé chaque année par tiers ».

Tous les sortants sont candidats. Aucune nouvelle candidature n'a été reçue.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	Nbre de OUI	Nbre de NON	Nbre de ABSTENTION
<b>Zuzana EVRARD</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Claude FROMAGEOT</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Marie GALLET</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Haude HODANGER</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 4. Présentation du programme de la 30ème édition du festival

Faute d'avoir pu le faire en 2020, nous avons décidé de fêter en 2021 la trentième édition du festival en réinvitant les mêmes artistes, décision qui est aussi un geste de solidarité envers eux. Le festival 2021 sera donc, à quelques variantes près dans les programmes des artistes, le même que celui prévu pour la saison 2020.

Il se déroulera sur trois semaines du 5 au 24 juillet 2021 à raison de trois concerts par semaine. Les concerts « anniversaire » rassembleront de très grands artistes qui ont marqué la mémoire de notre festival : le 13 juillet avec Olivier Charlier, Hélène Couvert, Gary Hoffman, Juliette Hurel et Regis Pasquier et le 18 juillet avec Anne Quéffelec, présidente d'honneur des Rencontres, avec son fils, Gaspard DEHAENE qui en son temps a fait ses débuts à Noyers.

Neuf concerts, et non plus huit, sont programmés, permettant ainsi de renforcer l'accent sur la promotion de jeunes talents : ainsi outre le concert du jeune pianiste, Jean-Paul Gasparian, déjà invité en 2020, est proposé un concert, voix-piano, avec la jeune cantatrice mezzo-soprano Anne-Lise Polchlopek.

A la demande des Rencontres musicales de Noyers, le compositeur Philippe Hersant a écrit une œuvre spécifique pour flûte et piano dont la création aura lieu à l'occasion du concert anniversaire du 13 juillet.

Le calendrier (provisoire) sera le suivant :

- 5 Juillet : Quatuor MODIGLIANI : Musique de chambre
- 8 Juillet : Concert Jeune Talent : Anne-Lise POLCHLOPEK Mezzo-soprano.
- 10 Juillet : Trio Anne DUCROS : Concert Jazz
- 13 juillet : Concert 30ème anniversaire du festival : Olivier CHARLIER violon, Hélène COUVERT piano, Gary HOFFMAN violoncelle, Juliette HUREL flûte, Regis PASQUIER violon.
- 16 Juillet : Juliette HUREL flûte, Hélène COUVERT piano.
- 18 Juillet : Récital 30ème anniversaire du festival : Anne QUEFFÉLEC piano, Gaspard DEHAENE piano
- 20 Juillet : Concert BEETHOVEN : Emmanuel STROSSER piano, Olivier CHARLIER violon.
- 22 Juillet : Ensemble LES AMBASSADEURS avec Alexis KOSSENKO : "Scottish Songs" baroques

- 24 Juillet : Concert Jeune Talent : Jean-Paul GASPARIAN piano

Académie d'été : cinq masterclasses seront ouvertes du 12 au 25 juillet 2021 : Chant avec Mélanie JACKSON, Flute avec Juliette HUREL, Piano avec Anne QUEFELLEC, Violon avec Olivier CHARLIER, Violoncelle avec Gary HOFFMANN. Comme les années précédentes, les élèves se produiront à l'issue du stage.

## 5. Approbation du budget prévisionnel et du barème des cotisations 2021

Les principales caractéristiques du budget prévisionnel pour la saison 2021 sont les suivantes :

Le budget s'élève à 114 906 € dont la moitié consacrée aux coûts artistiques : la célébration du 30<sup>ième</sup> anniversaire avec notamment le concert du 13 juillet qui réunira plusieurs artistes de renommée internationale, la commande d'une œuvre de création à Philippe Hersant et l'ajout d'un concert, expliquent la hausse significative du budget artistique (+12%).

Le 30<sup>ième</sup> anniversaire implique également des dotations plus conséquentes, au poste « aménagement de salle » dont le montant double quasiment en prévision d'une amélioration de la sonorisation, et au budget communication en hausse de 16%.

Les subventions, 51 040 €, regroupent 44% des recettes attendues : elles progressent par rapport à 2019 grâce notamment à l'octroi d'une aide de 9 600 € provenant de Fonds européens gérés par le Pays Avallonnais. L'augmentation des aides espérées du Département et de la Spedidam résulte de leurs modes de calcul directement liés à l'évolution des coûts artistiques.

L'auto-financement ,63 866 €, représente plus de la moitié des produits : il provient essentiellement des recettes attendues des concerts et stages lesquelles évoluent positivement en raison de l'augmentation du nombre des concerts comme des masterclasses.

Le barème des cotisations reste inchangé : 18 € par personne et 30 € pour un couple ; il est espéré que les dons et cotisations retrouveront en 2021 leur volume de 2019.

RESOLUTION	Nbre de OUI	Nbre de NON	Nbre de ABSTENTION
<b>APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET DU BAREME DES COTISATIONS 2021</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal le 15 novembre 2020 à Noyers, signé par deux administrateurs.

Isabelle LESTRINGANT secrétaire

Henri NICOLAS président